

Acquisition d'une bande de terrain à la SCI La Fayette - Rue Isaac Newton

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du Parc La Fayette, la Ville de Besançon a mis à disposition de l'entreprise Schlumberger un parking rue Isaac Newton. L'aménagement de la voie d'accès de ce parking nécessite l'acquisition d'une bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section EM n° 505 appartenant à la SCI La Fayette.

Conformément au bilan de la ZAC La Fayette, le prix de cession des terrains industriels est de 130 F/m². Un accord est intervenu avec la SCI La Fayette sur la base de ce prix.

Cette SCI cède 53 m² de sa propriété à la Ville de Besançon au prix de 6 890 F (53 m² x 130 F/m²).

Les frais d'actes seront à la charge de la Ville de Besançon.

La dépense sera imputée au chapitre 90.824.2112.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 mai 1999.